

## COMPTE RENDU

### Réunion ordinaire Conseil communautaire du 30 mars 2022 19 : 00 à 21 : 30

---

**Le mercredi 30 mars 2022** à 19 h 00, les membres du Conseil de la Communauté de Communes se sont réunis à la salle du conseil communautaire à Grandchamp-des-Fontaines, en session ordinaire, sur convocation de Monsieur le Président en date du 24 mars 2022, sous la Présidence de Monsieur Yvon LERAT.

#### Membres présents :

EUZENAT Philippe, LABARRE Claude, BIDET Stéphanie, OUVRARD François, THIBAUD Dominique, LE PISSART Claudine, JOUTARD Jean Pierre, CHARTIER Isabelle, PINEL Patrice, GUILLEMIN Laurence, VEYRAND Bruno, DAUVÉ Yves, LEFEUVRE Sylvain, GUERON Lydie, GUEGAN Pierrick, BOQUIEN Denys, NAUD Jean-Paul, PROVOST Isabelle, BESNIER Jean Luc (jusqu'à 20h50), PABOIS Chrystophe, CHARRIER Jean-François, BOISLEVE Frédéric, MAINGUET Karine, NIESCIEREWICZ Valérie, HENRY Jean-Yves, CHEVALIER Christine, LERAT Yvon, RINCE Claude, DRION Élisabeth, PLONÉIS MÉNAGER Sandrine, JAMIS Pierre-Jean, DARROUZES Didier.

#### Pouvoirs :

DEFONTAINE Claudia pouvoir à Philippe EUZENAT,  
PERRAY Mikael pouvoir à Claude LABARRE,  
ALLAIS Didier pouvoir à Yvon LERAT  
LAUNAY Hélène pouvoir à Dominique THIBAUD,  
LE RIBOTER Christine pouvoir à Yves DAUVE,  
RIVIERE Magali pouvoir à Chrystophe PABOIS,  
BESNIER Jean Luc pouvoir à Jean-Paul NAUD (à partir de 20h50),  
NOURRY Barbara pouvoir à Jean-François CHARRIER,  
ROGER Jean-Louis pouvoir à Valérie NIESCIEREWICZ,  
GAILLARD Anne-Marie pouvoir à Valérie NIESCIEREWICZ,  
MENDES Mickaël pouvoir à Claude RINCE,  
BERAGNE Maité pouvoir à Élisabeth DRION,  
RENOUX Emmanuel pouvoir à Didier DARROUZES.  
LAMIABLE Patrick pouvoir à Pierre-Jean JAMIS

#### Absents - Excusés : /.

**Assistants** : GARNIER Dominique-DGS – HOTTIN Françoise-DGA – MENARD Philippe -DAE- MENTEC Olivier-DEE- BREHERET Dimitri -Responsable finances –BERTHELOT Mélissa-direction générale.

**Secrétaire de séance** : NIESCIEREWICZ Valérie.

## Ordre du jour

Le Président ouvre la séance du Conseil communautaire, procède à l'appel des présents et constate que le quorum est atteint.

Valérie NIESCIEREWICZ est nommée secrétaire de séance.

### 1. Administration générale

Président Yvon LERAT

#### ▪ Approbation du compte rendu du Conseil du 23 février 2022

#### ➤ Le Conseil communautaire APPROUVE le compte rendu du Conseil du 23 février 2022.

#### ▪ Information décisions du Président

##### Mobilités :

Commune	Nbre dossiers	Désignation de la subvention octroyée	Montant / dossier	Date décision
Petit Mars	1	Aide à l'achat d'un VAE	100€	10/02/2022
Héric	1	Aide à l'achat d'un VAE	100€	11/02/2022
Treillières	1	Aide à l'achat d'un VAE	100€	10/02/2022
Vigneux-de-Bretagne	1	Aide à l'achat d'un VAE	100€	21/02/2022
Héric	1	Aide à l'achat d'un VAE	100€	21/02/2022
Treillières	5	Aide à l'achat d'un VAE	100€	15/03/2022
Grandchamp-des-Fontaines	2	Aide à l'achat d'un VAE	100€	15/03/2022

##### Développement économique :

Cession à la SARL SPORTCOMSM des parcelles XO75-78 et XN310-313 situées sur le PA Erette Grand'Haie à Grandchamp-des-Fontaines pour un montant de 162 700€ HT.

Cession à la SN OUEST-BOISSONS des parcelles XN250-252 et 288 situées sur le PA Erette Grand'Haie à Grandchamp-des-Fontaines pour un montant de 393 780€ HT.

##### SPANC :

**Dans le cadre du programme de réhabilitation des assainissements individuels d'Erdre et Gesvres, la subvention suivante est accordée aux demandeurs localisés sur les communes suivantes :**

- Pour chacun des dossiers, l'aide versée est un montant forfaitaire de 3 000 € (aide CCEG)

Commune	Nbre de dossiers
VIGNEUX DE BRETAGNE	2

#### ▪ Taxe de séjour 2023

Vu les articles L.2333-26 et suivants du CGCT,

Vu la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015,

Vu la loi n° 2017 – 1775 du 28 décembre 2017 de finance rectificative (articles 44 et 45)

Vu la loi n°2019-1479 publiée au Journal Officiel du 29/12/2019

Vu les articles L.5211-21, R.2333-43 et suivants du CGCT,

Vu les délibérations des 27/09/2017, 15/11/2017 du 26 septembre 2018 relatives à la taxe de séjour mise en place dans la Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres,

Vu les recommandations du comité de direction de l'Office de Tourisme Erdre Canal Forêt en date du 11 septembre 2018,

##### Type de perception

Il est rappelé que la taxe de séjour, instaurée en Erdre Canal Forêt au 1<sup>er</sup> janvier 2018, a été instituée au réel.

## Les tarifs

Le tarif de la taxe de séjour est fixé avant le début de la période de perception, pour chaque nature et pour chaque catégorie d'hébergement, par personne et par nuitée de séjour.

Il est arrêté par délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres de se conformer au barème légal suivant pour chaque nature et catégorie d'hébergement :

Catégories d'hébergement	Tarif plancher	Tarif plafond	Tarif adopté en Erdre Canal Forêt Par personne Par nuit
Palaces	0,70€	4,30€	2.25€
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,70€	3,10€	2.25 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,70€	2,40€	1.70€
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,50€	1,50€	1.00€
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,30€	0,90€	0.80€
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,20€	0,80€	0.75€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.	0,20€	0,60€	0.50€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20€	0,20€	0.20€
Hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau ci-dessus	1%	5%	4%

« Adopte le taux de 4 % applicable au coût par personne de la nuitée dans les hébergements en attente de classement ou sans classement non listés dans le tableau ci-dessus.

Rappel du plafond : 2.25€ »

## La période de perception

Il est demandé aux hébergeurs de reverser la taxe de séjour au trimestre de la façon suivante :

À partir du 1er avril et avant le 15 avril pour les taxes perçues du 1er janvier au 31 mars.

À partir du 1er juillet et avant le 15 juillet pour les taxes perçues du 1er avril au 30 juin

À partir du 1er octobre et avant le 15 octobre pour les taxes perçues du 1er juillet au 30 septembre

À partir du 1er janvier et avant le 15 janvier pour les taxes perçues du 1er octobre au 31 décembre

## Les exonérations

Pour rappel les exonérations de la taxe de séjour s'appliquent aux :

- ✓ Enfants de moins de 18 ans
- ✓ Titulaires d'un emploi saisonnier employé dans une commune membre de l'EPCI
- ✓ Personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire

Le loyer journalier minimum à partir duquel les personnes occupant les locaux sont assujetties à la taxe de séjour est de 1€.

Les communes concernées par la délibération sont :

Casson – Fay-de Bretagne – Grandchamp-des-Fontaines – Héric – Nort-sur-Erdre – Notre-Dame-des-Landes – Petit Mars – St-Mars-du-Désert – Sucé-sur-Erdre – Les Touches – Treillières – Vigneux-de-Bretagne.

### Transmission de la délibération

La Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres s'engage à notifier cette décision aux services préfectoraux et à transmettre la présente délibération ainsi que le relevé d'identité bancaire du compte DFT du régisseur de la taxe de séjour au directeur des finances publiques par l'application OCSITAN.

➤ **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, CONFIRME les compléments, en rouge dans le texte, apportés à la délibération du 26 septembre 2018 relative à la taxe de séjour tels que présentés ci-dessus ;**  
**CHARGE le président de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques.**

#### ▪ Nouvelle Désignation des représentants d'Erdre et Gesvres au Comité Syndical du Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire

L'article 1 des statuts du pôle approuvé de manière concordante par les cinq conseils communautaires et validé par l'arrêté préfectoral d'octobre 2020 distingue 5 strates démographiques pour le calcul des délégués des EPCI au comité syndical à savoir :

« Le pôle métropolitain est administré par un comité syndical de représentants titulaires désignés par l'organe délibérant de chaque EPCI membre du pôle métropolitain. Le nombre de membre du comité syndical et la répartition des sièges est donc établie, l'année du renouvellement du mandat municipal, par un pourcentage du nombre d'élus de chaque conseil communautaire. Ce pourcentage est modulé en fonction de la strate démographique de l'EPCI selon les règles suivantes :

- Moins de 25 000 habitants : 10% du conseil communautaire
- de 25 000 à 100 000 habitants : 15% du conseil communautaire
- de 100 000 habitants à 250 000 habitants : 20% du conseil communautaire
- + de 250 000 habitants : 25% du conseil communautaire

La population prise en compte est la population municipale du dernier recensement au 1er janvier de l'année de renouvellement du mandat des élus désignés par les EPCI. »

Pour les communautés de communes Estuaire et Sillon et Erdre et Gesvres, leur population les classe dans la catégorie des 25 000 à 100 000 habitants, soit un taux de 15% de leurs conseils communautaires.

Cela donne la répartition suivante :

Estuaire et Sillon	36 Conseillers communautaires	6,75 soit 7 Délégués syndicaux
Erdre et Gesvres	45 Conseillers communautaires	5,40 soit 6 Délégués syndicaux

Lors des échanges politiques au début du mandat, lors des installations de juillet 2020, la proposition de modification des statuts a été débattue entre les Présidents et Présidentes et il était apparu que la réalisation d'une seule catégorie intermédiaire à 20% eut été préférable pour minimiser l'évolution du nombre d'élus d'Estuaire et Sillon et d'Erdre et Gesvres par rapport au dernier mandat. C'est d'ailleurs ce qui a été repris dans le tableau de la délibération avec 9 élus pour la CCEG et 7 pour Estuaire et Sillon, chiffres qui ont servis de base à l'élection des délégués des deux intercommunalités concernées. Mais cet ajustement de dernière minute n'a pas été pris en compte dans la rédaction de l'article 1 des statuts ; reprise dans les délibérations concordantes des EPCI et intégrée dans l'arrêté préfectoral. Il n'y aurait dû avoir qu'une catégorie à 20% pour tout EPCI dont la population est comprise entre 25 000 et 250 000 habitants.

Il convient donc pour Estuaire et Sillon et Erdre et Gesvres de prendre une nouvelle délibération de désignation de leurs délégués avec l'application du taux de 15%, soit respectivement -1 et -2 élus.

Estuaire et Sillon et Erdre et Gesvres peuvent délibérer le 31 mars 2022 pour réélire leurs délégués en conformité avec les statuts.

À la suite de quoi, le prochain comité syndical composé de **53 membres** pourra donc se réunir en parfaite adéquation avec les statuts. Il devra donc se tenir courant avril le budget devant être voté avant le 15 avril 2022.

#### Application des statuts validés par l'arrêté préfectoral

	Conseillers communautaires	Taux	Nombre de délégués
Nantes Métropole	98	25%	25 (24,5)
Carene	60	20%	12

Erdre et Gesvres	45	15%	7 (6,75)
Estuaire et Sillon	36	15%	6 (5,4)
Pays de Blain	26	10%	3 (2,6)
Total	<b>265 élus</b>		<b>53 élus</b>

Après discussion avec eux, Jean-Yves HENRY et Gwenola FRANCO, initialement identifiés, acceptent de se retirer du comité syndical du Pole Métropolitain.

➤ **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour l'élection de ses délégués au comité syndical du Pôle ÉLIT ses 7 représentants au comité syndical du Pôle, soit :**

- **Philippe EUZENAT**
- **Jean-Pierre JOUTARD**
- **Sylvain LEFEUVRE**
- **Yvon LERAT**
- **François OUVRARD**
- **Bruno VEYRAND**
- **Barbara NOURRY**

## 2. Gestion des ressources et mutualisation des moyens

*Vice-président Dominique THIBAUD*

### ▪ Rapport égalité entre les hommes et les femmes au sein de la collectivité

La loi du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique et à la lutte contre les discriminations a imposé aux collectivités territoriales la rédaction chaque année dans le cadre du bilan social un rapport sur l'égalité entre hommes et femmes fondé sur des données relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, aux rémunérations et à l'articulation entre vie privée et vie professionnelle.

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine est allée plus loin en imposant la présentation chaque année, au Conseil communautaire en amont du débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation en matière d'égalité entre femmes et hommes.

Dominique THIBAUD présente le document en rappelant que la collectivité compte 60 180 habitants, 30 084 hommes et 30 096 femmes. 14 513 emplois, dont 46,20 % occupés par des femmes, ce qui est intéressant pour un territoire urbain.

La représentation du Conseil Communautaire s'est beaucoup améliorée, avec 27 hommes et 18 femmes. C'est au niveau de la Conférence des maires et du Bureau communautaire que les femmes sont beaucoup plus représentées, avec 22 membres, dont 5 femmes (une vice-présidente maire, deux maires, deux vice-présidentes).

Les Commissions thématiques comptent 184 membres, dont 104 hommes et 80 femmes. Il précise que des questions sont à se poser sur les disponibilités et les dates de réunions de Commission afin d'arriver à une égalité homme-femme.

Sur le bilan social réactualisé, l'effectif est de 133 agents au 31 décembre 2021, dont 86 femmes. Selon les emplois un déséquilibre est à noter sur certaines fonctions.

La proportion de femmes est importante dans la filière administrative, avec 54 femmes et 15 hommes, et en Catégorie C, 41 femmes et 10 hommes.

La Catégorie B compte est équivalente, et en Catégorie A sont présentes 13 femmes et 12 hommes. Ceci est plutôt bien et intéressant à essayer de conserver au mieux.

Concernant les congés de maladie ordinaire, ils sont de 807 jours pour 38 agents, dont 791 jours pour 28 femmes. Il rappelle que la CCEG est riche en naissances.

Il n'existe pas de différences significatives sur les temps de travail, les situations sont relativement correctes et bien suivies sur l'ensemble de la communauté.

Dominique THIBAUD explique qu'il conviendrait de rééquilibrer les Catégories C, mais souligne qu'il est intéressant que les Catégories B et A soient quasiment à égalité entre les hommes et les femmes.

Pour les rémunérations et promotions, le salaire moyen est de 2 388 euros en brut mensuel (2 339 euros pour les femmes, 2 475 euros pour les hommes). Ces données sont non significatives, à affiner à postes et temps de travail équivalents.

Pour ce qui concerne le régime indemnitaire, il n'est noté aucune distinction homme-femme à emploi égale.

Les avancements et promotions internes et absences de distinction sont à peu près équivalents entre hommes et femmes.

À propos des formations, il convient d'être en capacité de proposer des périodes de formation adaptées aux hommes comme aux femmes, suivant les contraintes des uns et des autres. (99 jours de formation pour 23 femmes et 42 jours pour 11 hommes).

Dominique THIBAUD poursuit avec les nouvelles obligations liées à la loi de 2019 sur la transformation de la fonction publique. Il explique qu'il conviendra de travailler ces éléments pour lesquels il risque d'y avoir pendant un an ou deux des difficultés de comparaisons entre les deux systèmes.

➤ **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, PREND ACTE du rapport 2021 égalité hommes-femmes au sein de la Communauté de communes d'Erdre & Gesvres conformément au document annexé à la présente note.**

▪ **Rapport état avancement sur le schéma de mutualisation**

Conformément à son engagement en début de mandat, le Président a confié au bureau d'études KPMG une mission d'évaluation, à la fois financière, organisationnelle et fonctionnelle, de la mutualisation – l'objectif étant d'analyser l'existant pour définir une nouvelle trajectoire à l'échelle du mandat, permettant de répondre aux attentes des communes et de la Communauté de communes en fonction des besoins du territoire.

La démarche s'est d'abord appuyée sur le recueil de données et des entretiens en communes avec les maires et services ainsi- qu'avec les responsables des services communs, qui ont permis au bureau d'études de formaliser des analyses quantitatives et qualitatives.

Elle s'est poursuivie par des ateliers thématiques -réunissant élus et techniciens – avec pour objectif de formuler des propositions d'évolution de la mutualisation pratiquée sur le territoire.

Les travaux ainsi réalisés ont permis de définir deux catégories de changements susceptibles d'être opérés :

- Les évolutions structurantes nécessitant un arbitrage politique fort :
  - 1- Formalisation des principes de gouvernance et de financement de la mutualisation
  - 2- Fixation d'un objectif en matière d'intégration d'un S.I. partagé
  - 3- Ouverture à la marge de services à la carte en matière de S.I. et d'ADS
  - 4- Permanences communales ADS (élus/agents)
  - 5- Possibilité d'une sortie du SC ADS
- Les évolutions plus techniques concernant :
  - Le SC ADS
  - Les SC Paie-Carières
  - Le SC Informatique

Le rapport de ces travaux a été présenté à la Conférence des maires du 2 février 2022.

Suite aux remarques et questions soulevées lors de cette restitution, il a été demandé au bureau d'études KPMG de compléter l'évaluation par :

- Des simulations financières permettant de développer des scénarios de financement de la mutualisation impliquant, champ par champ de mutualisation, une participation plus ou moins importante de l'intercommunalité via la DSC, dans le respect de l'enveloppe globale inchangée de 800 K€ /an
- Un accompagnement à la formalisation d'un plan d'actions opérationnel à 3 ans pour apporter des évolutions au fonctionnement des services communs RH, Informatique et ADS.

Sur cette base, la Conférence des maires sera de nouveau réunie le 28 avril en tant que comité de pilotage stratégique de la mutualisation pour définir l'évolution des principes de financement de la ainsi que ses orientations à décliner dans le plan d'actions opérationnel. Ces nouveaux principes et orientations seront présentés ensuite au Conseil communautaire.

➤ **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, PREND ACTE de l'état d'avancement du schéma de mutualisation.**

➤ Le Conseil communautaire, sur proposition de la commission finances, après en avoir délibéré, **APPROUVE** les actes et décisions budgétaires suivantes :

▪ **Compte de Gestion 2021 budget principal et budgets annexes**

Conformité constatée entre les comptes de gestion et les comptes administratifs des différents budgets.  
à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

▪ **Compte Administratif 2021 budget principal et budgets annexes**

à l'unanimité de ses membres présents ou représentés (le Président ayant quitté la salle).

Sylvain LEFEUVRE note un besoin de financement de 3,1 M€ pour l'investissement avec une couverture de 4,5 M€. Il demande pourquoi verser 1 M€ de plus de la section de fonctionnement.

Dimitri BREHERET explique que les affectations, pour couvrir le déficit, se font budget par budget. Ainsi, les 3,1 M€ concernent le résultat consolidé de tous les budgets. Le résultat de fonctionnement du budget principal de 15 M€ doit couvrir à hauteur de 4,107 M€ le résultat réel d'investissement. La même chose se retrouve sur l'équipement aquatique. Il s'agit des deux seuls budgets qui nécessitent une couverture du besoin de financement d'investissement par de l'affectation de fonctionnement.

▪ **Affectation des résultats 2021**

à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Unité : k€										
Fonctionnement	Budget Principal	PAE	ADS	CLIC	GEA	SPAC	SPANC	SPPGD	Transport scolaire	Total
Résultat	15 078	0	0	0	88	2 741	241	1 251	0	19 399
Investissement	Budget Principal	PAE	ADS	CLIC	GEA	SPAC	SPANC	SPPGD	Transport scolaire	Total
Résultat	-3 512	0	50	17	-73	562	-78	544	54	-2 438
Reste à réaliser Dép	-1 554	0	-8	0	-11	-270	-165	-75	-10	-2 093
Reste à réaliser Rec	959	0	0	0	6	100	321	15	0	1 401
Résultat réel	-4 107	0	42	17	-78	392	78	484	44	-3 130

**Affectation**

**Couverture besoin de financement réel de la section Investissement**

1068 - Réserves	4 107				78					4 185
-----------------	-------	--	--	--	----	--	--	--	--	-------

**Affectation de l'excédent disponible à la section Fonctionnement**

002 - Recettes	10 971	0	0	0	10	2 741	241	1 251	0	15 214
----------------	--------	---	---	---	----	-------	-----	-------	---	--------

<b>TOTAL</b>	<b>15 078</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>88</b>	<b>2 741</b>	<b>241</b>	<b>1 251</b>	<b>0</b>	<b>19 399</b>
--------------	---------------	----------	----------	----------	-----------	--------------	------------	--------------	----------	---------------

▪ **Bilan des cessions et des acquisitions immobilières 2021**

à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

. Bilan des Cessions immobilières : 975 985,25 €

. Bilan des Acquisitions immobilières : 191 507,50 €

▪ **Vote des taux et du produit attendu de la fiscalité intercommunale (CFE, TH, TF, TFNB)**

à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

**Maintien des taux 2015**

CFE 25.82 %

TFB 0.17 %

TFNB 3.09 %

▪ **Budget Primitif 2022 : budget principal et budgets annexes :**

. à l'unanimité pour le Budget principal et les budgets annexes Parcs d'activités (PAE)– Autorisation des Droits du Sol (ADS) – CLIC – Service Public Assainissement Non Collectif (SPANC) — Transport scolaire.

. budget annexe Gestion des Équipements aquatiques :

par 36 voix pour,

0 voix contre

9 abstentions (Sylvain LEFEUVRE, Laurence GUILLEMIN, Yves DAUVE, Pierrick GUEGAN, Lydie GUERON, Christine LERIBOTER, Didier DARROUZES, Emmanuel RENOUX, Christine CHEVALIER)

. budget annexe Service Public Prévention et Gestion des Déchets (SPPGD)

Par 35 voix pour

0 voix contre

10 abstentions (Sylvain LEFEUVRE, Laurence GUILLEMIN, Yves DAUVE, Pierrick GUEGAN, Lydie GUERON, Christine LERIBOTER, Didier DARROUZES, Emmanuel RENOUX, Christine CHEVALIER, Denys BOQUIEN)

Unité : k€

FONCTIONNEMENT	Budget Principal	PAE	ADS	CLIC	GEA	SPAC	SPANC	SPPGD	Transport scolaire	Total
Dépenses	32 515	9 593	504	374	2 093	6 640	730	8 408	609	61 466
Recettes	32 515	9 593	504	374	2 093	6 640	730	8 408	609	61 466
<b>Résultat</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

INVESTISSEMENT	Budget Principal	PAE	ADS	CLIC	GEA	SPAC	SPANC	SPPGD	Transport scolaire	Total
Dépenses	16 892	7 573	21	14	1 398	9 702	711	2 512	82	38 905
Recettes	21 612	7 573	59	20	1 398	9 702	711	2 512	82	43 669
<b>Résultat</b>	<b>4 720</b>	<b>0</b>	<b>38</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 764</b>
<b>Résultat Final</b>	<b>4 720</b>	<b>0</b>	<b>38</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 764</b>

▪ **Priorisation des travaux**

À l'unanimité des membres présents ou représentés

**BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DES PARCS D'ACTIVITES ECONOMIQUES**

Foncier - Maitrise d'Œuvre - Travaux - divers

Cession de Terrains - Subvention

Dépens			Recett			
priorité	Projet	Total	priorité	Projet	Total	
1	PAE BELLE ETOILE GDF	1 060 474,00	1	PAE BELLE ETOILE GDF	632 573,00	
2	PAE JACOPIERE SSE	587 400,00	2	PAE JACOPIERE SSE		
3	PAE NOE FRAIS SMDD	510 000,00	3	PAE NOE FRAIS SMDD		
4	PAE ERETTE-GRANDE HAIE H-GDF	483 850,00	4	PAE ERETTE-GRANDE HAIE H-GDF	840 670,00	
5	PAE PRUTOT NSE	443 200,00	5	PAE PRUTOT NSE		
6	PAE IV NATIONS VDB	262 200,00	6	PAE IV NATIONS VDB		
7	PAE BAUMONDIERE SSE	171 200,00	7	PAE BAUMONDIERE SSE		
8	PAE ACTIVITE	156 000,00	8	PAE ACTIVITE		
9	PAE RAGON TERTIAIRE TRE	105 700,00	9	PAE RAGON TERTIAIRE TRE	0,00	
10	PAE ARDILLAUX CAS	57 300,00	10	PAE ARDILLAUX CAS	130 118,00	
11	PAE NOTRE DAME DES LANDES	15 000,00	11	PAE NOTRE DAME DES LANDES		
12	PAE FAY DE BRETAGNE	10 000,00	12	PAE FAY DE BRETAGNE		
13	PAE EXTENS° 2 PANCARTE NSE	10 000,00	13	PAE EXTENS° 2 PANCARTE NSE	259 726,00	
14	PAE NORT SUR ERDRE	4 100,00	14	PAE NORT SUR ERDRE		
15	PAE EXTENS° BILIAIS DENIAUD VDB	3 000,00	15	PAE EXTENS° BILIAIS DENIAUD VDB	151 033,00	
16	PAE HAUTE NOE SMDD	1 800,00	16	PAE HAUTE NOE SMDD	0,00	
<b>Total Dév. Economique</b>		<b>3 881 224,00</b>	<b>Total Dév. Economique</b>		<b>2 014 120,00</b>	
					Ressources propres de la CCEG	1 867 104,00
					<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>3 881 224,00</b>

**BUDGET ANNEXE GESTION DES EQUIPEMENTS AQUATIQUES**

23 - Imr Bilisations en cours			13 - Suventions d'Investissement			
priorité	Projet	Total	priorité	Projet	Total	
1	EQUIPEMENT AQUATIQUE ALPHEA	10 950,00	1	EQUIPEMENT AQUATIQUE ALPHEA	5 660,00	
2	EQUIPEMENT AQUATIQUE ARDEA	8 200,00	2	EQUIPEMENT AQUATIQUE ARDEA		
<b>Total Equipements Aquatiques</b>		<b>19 150,00</b>	<b>Total Equipements Aquatiques</b>		<b>5 660,00</b>	
					Ressources propres de la CCEG	13 490,00
					<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>13 490,00</b>

**BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS**

23 - Imr Bilisations en cours			13 - Suventions d'Investissement			
priorité	Projet	Total	priorité	Projet	Total	
1	DECHETERIE NSE 1	408 200,00	1	DECHETERIE NSE 1	256 000,00	
2	VERRE CONT AERIEN PRE COLLECTE	66 000,00	2	VERRE CONT AERIEN PRE COLLECTE		
3	DECHETERIE PM	31 250,00	3	DECHETERIE PM		
4	OM ENTERRES PRE COLLECTE	31 200,00	4	OM ENTERRES PRE COLLECTE	36 317,34	
5	PAPIER CONT AERIEN PRECOLLECTE	30 000,00	5	PAPIER CONT AERIEN PRECOLLECTE		
6	PAPIER CONT ENTERRES PRE COL	25 600,00	6	PAPIER CONT ENTERRES PRE COL		
7	EMBALLAGES ENTERRES PRE COLLEC	25 600,00	7	EMBALLAGES ENTERRES PRE COLLEC	35 366,35	
8	PANNEAUX SIGNALISATION DECH	23 884,80	8	PANNEAUX SIGNALISATION DECH		
9	DECHETERIE SSE	11 000,00	9	DECHETERIE SSE		
10	DECHETERIE VDB	9 900,00	10	DECHETERIE VDB		
<b>Total SP Prév Gest° Déch</b>		<b>662 634,80</b>	<b>Total SP Prév Gest° Déch</b>		<b>327 683,69</b>	
					Ressources propres de la CCEG	334 951,11
					<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>334 951,11</b>

**BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

23 - Imr Bilisations en cours			13 - Suventions d'Investissement		
priorité	Projet	Total	priorité	Projet	Total
1	STATION EPURATION HERIC	1 501 096,89	1	STATION EPURATION HERIC	72 500,00
2	STATION EPURATION NDDL	1 205 357,00	2	STATION EPURATION NDDL	83 516,00
3	EXTENSION RESEAU NDDL	730 045,92	3	EXTENSION RESEAU NDDL	
4	REHABILITATION RESEAU NSE	716 266,54	4	REHABILITATION RESEAU NSE	
5	REHABILITATION RESEAU TRE	649 866,03	5	REHABILITATION RESEAU TRE	153 496,23
6	REHABILITATION RESEAU HER	501 013,44	6	REHABILITATION RESEAU HER	52 080,00
7	REHABILITATION RESEAU CAS	494 147,50	7	REHABILITATION RESEAU CAS	
8	STATION EPURATION ERETTE GHAIE	313 482,01	8	STATION EPURATION ERETTE GHAIE	379 080,00
9	REHABILITATION RESEAU SSE	304 205,48	9	REHABILITATION RESEAU SSE	89 970,00
10	REHABILITATION RESEAU FAY	231 324,00	10	REHABILITATION RESEAU FAY	
11	REHABILITATION RESEAU VDB	227 938,48	11	REHABILITATION RESEAU VDB	
12	STATION EPURATION PTM	215 000,00	12	STATION EPURATION PTM	
13	REHABILITATION RESEAU LT	212 030,90	13	REHABILITATION RESEAU LT	
14	REHABILITATION RESEAU PTM	207 900,00	14	REHABILITATION RESEAU PTM	
15	REHABILITATION RESEAU GDF	165 630,00	15	REHABILITATION RESEAU GDF	45 000,00

**BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

23 - Imr Bilisations en cours			13 - Suventions d'Investissement			
priorité	Projet	Total	priorité	Projet	Total	
16	REHABILITATION RESEAU SMDD	157 849,80	16	REHABILITATION RESEAU SMDD		
17	EXTENSION RESEAU GDF	99 493,33	17	EXTENSION RESEAU GDF		
18	EXTENSION RESEAU TRE	58 453,69	18	EXTENSION RESEAU TRE		
19	EXTENSION RESEAU SSE	45 317,86	19	EXTENSION RESEAU SSE		
20	EXTENSION RESEAU SMDD	16 310,14	20	EXTENSION RESEAU SMDD		
21	EXTENSION RESEAU NSE	15 312,90	21	EXTENSION RESEAU NSE		
22	EXTENSION RESEAU VDB	8 655,10	22	EXTENSION RESEAU VDB		
23	EXTENSION RESEAU FDB	3 412,54	23	EXTENSION RESEAU FDB		
24	STATION EPURATION VDB	2 816,40	24	STATION EPURATION VDB		
25	EXTENSION RESEAU HER	1 192,16	25	EXTENSION RESEAU HER		
26	EXTENSION RESEAU PTM	830,92	26	EXTENSION RESEAU PTM		
<b>Total SP Assain Coll</b>		<b>8 084 949,03</b>	<b>Total SP Assain Coll</b>		<b>875 642,23</b>	
					emprunt	2 850 558,63
					Financement propre du budget	4 358 748,17
					<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>8 084 949,03</b>

BUDGET PRINCIPAL							
23 - Imr Mobilisations en cours				13 - Subventions d'Investissement			
priorité	Projet	Total		priorité	Projet	Total	
1	PAE BAUMONDIERE SSE	120 000,00		1	PAE BAUMONDIERE SSE		
2	PAE BELLEVUE - GDF	12 000,00		2	PAE BELLEVUE - GDF		
3	PAE LA SANGLE NSE	12 000,00		3	PAE LA SANGLE NSE		
<b>Total Dév. Economique</b>		<b>144 000,00</b>		<b>Total Dév. Economique</b>			
4	LIAISON TREILLIERES GDF	276 000,00		4	LIAISON TREILLIERES GDF	446 688,00	
5	LIAISON PETIT MARS NORT ERDRE	186 000,00		5	LIAISON PETIT MARS NORT ERDRE	108 000,00	
6	LIAISON PAE ERETTE GRAND HAIE	120 000,00		6	LIAISON PAE ERETTE GRAND HAIE		
7	LIAISON NORT SUR ERDRE CASSON	120 000,00		7	LIAISON NORT SUR ERDRE CASSON	54 028,00	
8	LIAISON CASSON SUCE SUR ERDRE	120 000,00		8	LIAISON CASSON SUCE SUR ERDRE	44 732,00	
9	MODES ACTIFS VELO MARCHE	108 336,00		9	MODES ACTIFS VELO MARCHE	128 369,00	
10	LIAISON DOUCE TREILLIERES VIGN	42 000,00		10	LIAISON DOUCE TREILLIERES VIGN		
11	LIAISON TREILLIERES NANTES	34 716,00		11	LIAISON TREILLIERES NANTES		
12	PLAN GLOBAL DE DEPLACEMENT	27 588,00		12	PLAN GLOBAL DE DEPLACEMENT		
13	MOBILITE ELECTRIQUE	15 190,00		13	MOBILITE ELECTRIQUE		
<b>Total Mobilité</b>		<b>1 049 830,00</b>		<b>Total Mobilité</b>		<b>781 817,00</b>	
14	TERRAIN GENS DU VOYAGE TREILLI	551 200,00		14	TERRAIN GENS DU VOYAGE TREILLI	265 945,00	
15	TERRAIN DES GENS DU VOYAGE NSE	172 600,00		15	TERRAIN DES GENS DU VOYAGE NSE	199 485,00	
16	PAF COMMUNAL	10 000,00		16	PAF COMMUNAL		
17	TERRAIN GENS DU VOYAGE SSE	5 000,00		17	TERRAIN GENS DU VOYAGE SSE		
<b>Total Habitat</b>		<b>738 800,00</b>		<b>Total Habitat</b>		<b>465 430,00</b>	

BUDGET PRINCIPAL							
23 - Imr Mobilisations en cours				13 - Subventions d'Investissement			
priorité	Projet	Total		priorité	Projet	Total	
18	RESTAURATION ERDRE AMONT	450 000,00		18	RESTAURATION ERDRE AMONT	360 000,00	
<b>Total Eaux&amp;Milieux Aqua.</b>		<b>450 000,00</b>		<b>Total Eaux&amp;Milieux Aqua.</b>		<b>360 000,00</b>	
19	BATIMENT A	269 768,00		19	BATIMENT A		
20	CENTRE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL	65 898,00		20	CENTRE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL		
21	BATIMENT B	10 000,00		21	BATIMENT B		
22	BATIMENT C	1 416,00		22	BATIMENT C		
<b>Total Exploitation</b>		<b>347 082,00</b>		<b>Total Exploitation</b>			
23	MAISON DE L'EMPLOI GDF	8 000,00		23	MAISON DE L'EMPLOI GDF		
24	MAISON DE L'EMPLOI NSE	800,00		24	MAISON DE L'EMPLOI NSE		
<b>Total Emploi</b>		<b>8 800,00</b>		<b>Total Emploi</b>			
<b>Total général</b>		<b>2 738 512,00</b>		<b>Total général</b>		<b>1 607 247,00</b>	
						Ressources propres de la CCEG	1 131 265,00
						<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>2 738 512,00</b>

- Autorisation de Programme/Crédit de Paiement à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

#### AP 201701 : Enveloppe de Fonds de Concours triennale 2017-2019

	AP initiale	AP actualisée 2021	Crédit de Paiement					
			2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses	3 000 k€	3 000 k€	17 k€	322 k€	1 317 k€	684 k€	103 k€	557 k€

#### AP 201702 : Restauration des Marais Erdre Amont 2017 - 2021

	AP initiale	AP actualisée 2021	Crédit de Paiement					
			2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses	2 383 k€	1 712 k€	16 k€	69 k€	549 k€	271 k€	358 k€	450 k€
Recettes	2 383 k€	1 712 k€	16 k€	69 k€	549 k€	271 k€	358 k€	450 k€

#### AP 201901 : Subventions Bailleurs pour Construction des foyers jeunes actifs

	AP Initiale	AP actualisée 2019	Crédit de Paiement			
			2019	2020	2021	2022
Dépenses	1 300 k€	650 k€	0 k€	0 k€	325 k€	325 k€

#### AP 202001 : Extension des aires d'accueil des gens du voyage

	AP Initiale	AP actualisée 2022	Crédit de Paiement		
			2020	2021	2022
Dépenses	1 286 k€	1 530 k€	49 k€	830 k€	652 k€
Recettes	1 286 k€	1 530 k€	49 k€	830 k€	652 k€

AP 202101 : Enveloppe de Fonds de Concours Plan de Relance 2020-2021

	AP Initiale	Crédit de Paiement			
		2020	2021	2022	2023
Dépenses	6 000 k€	0 k€	1 095 k€	3 000 k€	1 905 k€

AP 202102 : Construction d'Equipements Assainissement Collectif (station d'épuration-poste de refoulement)

	AP Initiale	Crédit de Paiement		
		2021,00	2 022,00	2 023,00
Dépenses	9 296 k€	545 k€	3 169 k€	5 582 k€
Recettes	9 296 k€	545 k€	3 169 k€	5 582 k€

AP 202103 : Programme 2021 Extension de réseaux d'Assainissement Collectif

	AP Initiale	AP actualisée 2022	Crédit de Paiement	
			2021	2022
Dépenses	1 175 k€	1 195 k€	318 k€	877 k€

- Vote des subventions aux associations pour 2022 à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

			Attribution Conseil	Délégation Président
MUSIQUE ET DANSE EN LOIRE-ATLANQUE	Interventions Milieu Scolaire	41 508,00 €	41 508,00 €	
ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE	Interventions Milieu Scolaire	16 381,00 €	16 381,00 €	
POLYGLOTTE	Fonctionnement	33 603,59 €	33 603,59 €	
ASSO CULTURELLE DE L'ÉTÉ	Festival Rendez vous de l'Erdre	20 000,00 €	20 000,00 €	
ASSO Grandchamp'Bardement	Festival Grandchamp'Bardement	10 000,00 €	10 000,00 €	
ASSO Saint Mars de Rue	Festival Saint Mars de Rue	9 000,00 €	9 000,00 €	
ASSO SLOW Danse	La Nuit des Forêts	5 000,00 €	5 000,00 €	
AUX FILMS DE L'ERDRE	Festival de court métrage	4 500,00 €	4 500,00 €	
JEUX BRETONS CASSON	Champronat de france tir à la corde	4 000,00 €	4 000,00 €	
ASSO KRIZAMBERT DE LA BOURDINIÈRE	Porte à Porte chez l'habitant	3 000,00 €		3 000,00 €
Association MAURICETTE	Spectacle plein air	3 000,00 €		3 000,00 €
DE VROUWE CORNELIA	Animations culturelles le long du Canal & Erdre	2 000,00 €		2 000,00 €
<b>Politique CULTURE</b>		<b>151 992,59 €</b>		
			Attribution Conseil	Délégation Président
MISSION LOCALE NORD ATLANTIQUE	Fonctionnement	80 940,68 €	80 940,68 €	
MISSION LOCALE NORD ATLANTIQUE	Fonds Local d'Aide aux Jeunes N	1 580,79 €		1 580,79 €
AIRE	Accompagnement chomeurs longue durée	4 600,00 €	4 600,00 €	
ANCRE	Accompagnement chomeurs longue durée	4 600,00 €	4 600,00 €	
SOLIDARITE EMPLOI	Accompagnement chomeurs longue durée	4 600,00 €	4 600,00 €	
<b>Politique EMPLOI</b>		<b>96 321,47 €</b>		
SOCIETE DES COURSES	Fonctionnement	8 810,00 €	8 810,00 €	
<b>Politique DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>		<b>8 810,00 €</b>		
CONSEIL GENERAL 44	Fonds de Solidarité Logement	7 600,00 €	7 600,00 €	
ADIL	Fonctionnement	6 900,00 €	6 900,00 €	
<b>Politique HABITAT</b>		<b>14 500,00 €</b>		
CONSEIL DE DEVELOPPEMENT ERDRE&GES	Fonctionnement	6 500,00 €	6 500,00 €	
<b>Politique PARTICIPATION CITOYENNE</b>		<b>6 500,00 €</b>		
Fonds d'act <sup>e</sup> ext des collectivités territ.	Soutien à l'Ukraine	5 000,00 €	5 000,00 €	
<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>		<b>5 000,00 €</b>		

			Attribution Conseil	Délégation Président
MAISON DES ADOLESCENTS	Prévention des Addictions	19 666,00 €	19 666,00 €	
POLE PARENTS BEBES BAMBINS	Parentalité	7 000,00 €	7 000,00 €	
SOS inceste violence	Fonctionnement	1 500,00 €		1 500,00 €
<b>Politique SANTE SOLIDARITE</b>		<b>28 166,00 €</b>		
CASSON MON PAYS / U.S SAINT HERBLAIN	Tour Cycliste d'Erdre et Gesvres	4 000,00 €	4 000,00 €	
ASSOCIATION OPEN DE L'ERDRE	Open de l'Erdre 3x3	4 000,00 €	4 000,00 €	
PATRIMOINE VEHICULES ANCIENS CASSON	Fonctionnement	1 500,00 €		1 500,00 €
LA JOL TOUJOURS	Challenge Ecogreen Gas	1 500,00 €		1 500,00 €
<b>COMMUNICATION</b>		<b>11 000,00 €</b>		
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES</b>		<b>322 290,06 €</b>	<b>308 209,27 €</b>	<b>14 080,79 €</b>

- **Dotation de Solidarité Communautaire**  
à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Unité €	Principale	Part C1	Part C2	DSC totale
Casson	29 484	10 221	26 996	66 701
Fay-de-Bretagne	43 372	12 070	17 321	72 763
Grandchamps-des-F	67 230	29 327	42 849	139 406
Héric	69 490	24 600	77 654	171 744
Les Touches	31 370	9 292	22 832	63 494
Nort-sur-Erdre	104 066	28 576	51 139	183 781
Notre-Dame-des-L	28 644	17 124	42 168	87 936
Petit-Mars	45 461	11 977	43 476	100 914
Saint-Mars-du-D	59 806	13 679	80 444	153 929
Sucé-sur-Erdre	74 100	20 424	50 090	144 614
Treillières	99 656	28 155	60 450	188 261
Vigneux-de-B	66 471	23 275	51 145	140 891
<b>2022</b>	<b>719 150</b>	<b>228 720</b>	<b>566 564</b>	<b>1 514 434</b>
<b>2021</b>	<b>695 500</b>	<b>221 200</b>	<b>433 458</b>	<b>1 350 158</b>

François OUVARD s'enquiert du montant attribué aux subventions en 2021.

Dimitri BREHERET répond qu'en 2021, 359 k€ ont été payés aux associations. C'est à comparer avec ce qui est proposé d'attribué à ce jour qui représente 322 k€.

Il ajoute que des crédits complémentaires sont mis pour un montant de 90 k€, mais pour l'instant ils ne sont pas attribués.

Par ailleurs, un certain nombre d'actions n'ont pas pu se réaliser l'année précédente à cause du confinement. De ce fait, le surplus de 102 k€ s'explique par les manifestations culturelles et les interventions en milieu scolaire (+43 k€).

De même, au niveau des associations intermédiaires des subventions n'avaient pas été attribuées, l'enveloppe a donc été remise cette année. Ceci est lié au calcul des subventions en fonction du besoin en fonds de roulement, qui doit être inférieur à 120 jours.

À cela s'ajoute potentiellement une subvention dans le cadre d'un projet avec France Services qui n'a pas été encore attribué, mais une enveloppe est prévue pour 30 k€.

Pour la Bourse Initiatives Jeunes, une enveloppe de 4 k€ est remise chaque année, mais n'avait pratiquement pas été attribuée l'année précédente.

Yves DAUVE n'a pas vu la subvention pour « La Nuit de l'Erdre » sur la partie déchets.

Dimitri BREHERET explique que des crédits sont prévus en termes d'enveloppe pour attribuer une subvention à la même hauteur qu'en 2020 puisque cela ne peut pas être supporté par le service déchets. Ce sera pris sur le budget principal. La demande n'a pas encore été faite officiellement, mais les crédits sont prévus pour pouvoir l'attribuer à un prochain Conseil.

Pierre-Jean JAMIS n'a pas vu dans le budget les travaux « La Paquelais-Vigneux » dans les liaisons douces. Dimitri BREHERET répond que seuls les travaux d'investissement sont mentionnés. Il explique qu'il est prévu cette année de terminer Grandchamp-Treillières, qui va être inauguré le 21 mai, et Petit-Mars-Nort qui est relancé. Ceci représente un mixte de travaux avec beaucoup de marquages et signalétiques.

Pour Casson-Sucé, le marché a déjà été attribué, mais la dépense va se faire cette année suite à une concertation avec les agriculteurs concernés.

Sur Héric, la liaison va démarrer entre la zone d'activité et le bourg d'Héric.

De ce fait, tout ce qui est en études opérationnelles apparaît en fonctionnement.

Il précise que des projets qui vont se prolonger dans la durée sont lancés comme avec Nantes Métropole, Sucé-sur-Erdre – Carquefou, Treillières-Nantes, où les fuseaux sont en train d'être arrêtés puis suivront les phases de concertation. Il s'agit de réalisations plutôt 2023-2024.

L'ancienne voie ferrée va être aménagée, et sur laquelle vont être lancées des études environnementales « loi sur l'eau » entre Blain La-Chapelle-Sur-Erdre. Elle traverse tout le territoire en passant par Vigneux, Notre-Dame-des-Landes, Faix-de-Bretagne, Treillières. Cela représente 26 kilomètres à aménager, prévu sur le mandat.

En études opérationnelles, le projet Héric-Bout-de-Bois devrait pouvoir être lancé rapidement, s'il peut se faire sans acquisition de terrain.

À cela s'ajoute La-Paquelais-Vigneux, qui consiste à relier Treillières à Vigneux en passant par La-Paquelais. Ceci va permettre de faire une première section La Paquelais-Vigneux, la plus urgente.

Ceci n'apparaît pas en investissements, car il s'agit plus de coûts de fonctionnements avec des études sur 2022.

Pierre-Jean JAMIS demande si le poste « soutien aux initiatives » est bien prévu dans les 191 k€ du budget de fonctionnement.

Chrystophe PABOIS répond par l'affirmative.

Sylvain LEFEUVRE note qu'il est indiqué « subvention à la société des courses », et précise qu'il convient de mettre en face une recette que touche la CCEG sur les paris.

Chrystophe PABOIS confirme qu'il s'agit d'une taxe que la CCEG reçoit et reverse intégralement. Il s'agit d'une opération neutre.

Sylvain LEFEUVRE souhaite faire une remarque sur les ACPC habitat. Il ne se souvenait plus du montant attribué à l'époque, de 1,3 M€, et souligne que cette année les deux Foyers de Jeunes Travailleurs vont ouvrir (habitats jeunes). Cela représente 20 logements à Treillières et 20 logements à Nort-sur-Erdre.

Il avait évoqué à plusieurs reprises avec les maires concernés des annexes de ces Foyers qui permettraient dans les pôles secondaires d'avoir 4/5 logements.

Les bailleurs sont prêts à faire ces investissements. Il précise que lorsque se présentent des opérations qui sont prêtes à partir dans les communes, il convient de les intégrer dans ces schémas. En effet, les deux fois vingt logements ne suffiront pas au vu du nombre de demandes dans les pôles intermédiaires.

En constatant que l'AP initiale était très conséquente et que finalement la dépense n'est « que » de deux fois 325 k€ pour équilibrer l'opération d'investissement. Il explique qu'après, tout le fonctionnement s'équilibre, c'est l'association qui gère, et les recettes couvrent les dépenses.

Le choix qui avait été fait était d'aider fortement à l'investissement, peut-être en prévoyant encore 100 k€ en 2023 et 100 k€ en 2024 pour permettre de sortir ces opérations annexes.

Chrystophe PABOIS confirme que l'idée est bonne si le besoin est présent. Des choix seront ensuite faits selon la prospective financière. Aujourd'hui il ne peut pas forcément définir si ce sera ceux-là ou d'autres. Il note que s'il existe un besoin sur l'habitat, cela reste un élément important dans le projet du territoire.

Sylvain LEFEUVRE a noté, sur la présentation des budgets annexes, beaucoup de régularisation d'affectations d'ETP. Il demande s'il serait possible de rajouter par budget le nombre de personnes affectées à chaque budget.

Il sait que pour les transports scolaires c'est autour de quatre, mais indique qu'il serait intéressant pour l'ADS de dire qu'ils sont au nombre de six.

Par ailleurs, sur le SPANC et l'assainissement non collectif des régularisations sont faites. Il demande si cela veut dire que des personnes étaient prises par le budget général et sont réaffectées au budget annexe.

Jean-Yves HENRY explique qu'au départ, l'idée était de faire 50%/50%. Le constat est que dans la réalité c'est 25% pour l'assainissement individuel – qui est une affaire qui tourne – alors que l'assainissement collectif demande plus de temps et compétences, au moins pour cette partie-là.

Chrystophe PABOIS ajoute que des recrutements ont été effectués en cours d'année, il convient d'évaluer le surcoût sur une année pleine.

Sylvain LEFEUVRE propose de faire par budget la variation de l'année, cela donnerait le nombre d'ETP affecté par budget.

Chrystophe PABOIS en prend note.

Yves DAUVE s'enquiert du taux de variation que représentent les dépenses prévues en 2022 par rapport aux dépenses réalisées 2021.

Dimitri BREHERET précise qu'au départ, hors opération d'ordre, l'augmentation entre 2021 et 2022 était de plus de 10 %.

Il ajoute que dans la prospective financière, en scindant toutes les parties (ordre et réel), les charges de fonctionnement courantes augmentaient aux alentours de 16 %.

Yves DAUVE souligne qu'il convient d'être très vigilants face à ce chiffre de 16 % par an.

Chrystophe PABOIS partage cet avis.

Yves DAUVE rappelle que le projet de Territoire est le souhaitable, et le budget est le possible, et entre les deux des arbitrages doivent être réalisés.

Il ajoute que tous ont en tête le fait que les perspectives sont moins positives qu'elles ont pu l'être. En effet, 16 % d'augmentation des dépenses par rapport à l'année précédente c'est beaucoup et il se permet d'alerter le Conseil Communautaire sur le sujet.

Sylvain LEFEUVRE fait part de sa surprise en constatant que la part des impôts ménages est passée de 48 % à 3 %.

Chrystophe PABOIS explique que ce n'est plus la Taxe d'habitation qui est récupérée, mais la TVA.

20h50 : Départ de Jean-Luc BESNIER. Il donne pouvoir à Jean-Paul NAUD.

#### 4. Gestion des ressources et mutualisation des moyens

Vice-président Dominique THIBAUD

##### ▪ Modification tableau des effectifs

François OUVRARD ne comprend pas à quoi correspond le poste d'attaché coopération société civile.

Dominique GARNIER répond que ce poste est financé dans le cadre du contrat de transition écologique.

Dominique THIBAUD ajoute qu'il est rattaché à la vice-présidence de Patrick LAMIABLE.

➤ **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, AUTORISE la modification du tableau des effectifs telle que proposée :**

##### SUPPRESSION POSTES VACANTS PERMANENTS

Filière	Catégorie	Cadre Emploi	Grade	Temps de Travail	Nb Postes	Service	Poste	Motif
Administratif	A	-	Attaché	Temps Complet	1	Affaires Juridiques	Chargé de Mission	Avancement de grade 2021
Technique	B	-	Technicien Principal 2ème Classe	Temps Complet	1	Eau & Milieu Aquatique	Technicien Rivière	Avancement de grade 2021
Administratif	C	-	Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	Temps Complet	1	Accueil	Agent d'accueil	Disponibilité (poste ouvert sur cadre d'emploi plus large)
Technique	C	-	Adjoint Technique	Temps Complet	1	SIG		Mutation (poste ouvert sur catégorie plus large)
Administratif /Technique	A	Ingénieur/Attaché		Temps Complet	1	Déchets	Responsable Service	Recrutement de droit privé

## CREATION POSTES PERMANENTS

Filière	Catégorie	Cadre Emploi	Temps de Travail	Nb Postes	Service	Poste	Motif
Administratif ou Technique	A	Attaché ou Ingénieur	Temps Complet	1	Agriculture	Responsable Service	Création Poste
Technique	B	Technicien	Temps Complet	1	Habitat	Conseiller Rénovation Énergétique	Requalification poste anciennement Catégorie A
Administratif	B ou C	Rédacteur ou Adjoint	Temps Complet	1	ADS	Instructeur	Pérennisation Poste
Administratif	A	Attaché	Temps Complet	1	Mobilités	Chargé Mission Itinéraires Cyclables	Régularisation poste pourvu par recrutement au 14/03/2022
Technique	C	Agent Maitrise	Temps Complet	1	Technique / Exploitation	Agent Technique	Promotion Interne
Administratif	C	Adjoint Administratif	Temps non Complet (20h hebdo)	1	Accueil	Binôme Accueil / Assistance Administrative Hygiène et Sécurité	Création Poste
Administratif	A	Attaché	Temps Complet	1	Coopération Société Civile	Responsable Service	Création Poste

## CREATION POSTES TEMPORAIRES

Filière	Catégorie	Cadre Emploi	Temps de Travail	Nb Postes	Service	Poste	Motif	Période ou Durée
Administratif ou Technique	C	Adjoint Administratif ou Adjoint Technique	Complet	1	Informatique	Conseiller Numérique	Poste France Service dédié service CLIC	2 ans - poste à pourvoir d'ici l'été 2022
Technique	C	Adjoint Technique	Complet	1	Culture	Assistant logistique	Salon du Livre Jeunesse	23/03/2022 - >27/03/2022
Technique	C	Adjoint Technique	Non Complet (6h02 hebdo)	1	Mobilités	Accompagnateur, Car Scolaire	Besoin suite fin MAD association intermédiaire - dans l'attente d'être pourvu sur poste permanent	21/03/2022 - > 31/08/2022
Administratif	C	Adjoint Administratif	Complet	1	Accueil	Agent d'accueil	Besoin suite disponibilité - dans l'attente d'être pourvu sur poste permanent	28/02/2022 - > 30/04/2022
Administratif	C	Adjoint Administratif	Non complet (20h hebdo)	1	Accueil	Agent d'accueil	Binôme accueil	01/03/2022 - > 30/04/2022
Technique	C	Adjoint Technique	Complet	1	Technique / Exploitation	Agent Technique	Besoin suite disponibilité - dans l'attente d'être pourvu sur poste permanent	01/03/2022 - > 31/08/2022
Administratif ou Tech.	A	Attaché ou Ingénieur	Complet	1	Dév. Économique	Aménagement des Parcs	Contrat de projet	2 ans - poste à pourvoir

**5. Prévention et gestion des déchets**

Vice-président Patrice PINEL

- **Acceptation du fonds de concours de la commune d'Héric pour des conteneurs enterrés**

Le Service de Prévention et Gestion des Déchets (SPGD) organise la gestion des déchets ménagers sur son territoire. Cette collecte est organisée en porte à porte en bac roulants pour les ordures ménagères et en sacs jaunes pour les emballages. Par ailleurs, le verre et le papier sont collectés en points d'apport volontaire aériens.

Dans le cadre de l'aménagement de la place autour de la mairie d'Héric, le point recyclage verre et papier aérien a été remplacé par des conteneurs enterrés, dans un souci qualitatif, d'esthétisme, en cohérence avec les aménagements prévus.

Conformément à la convention établie entre la commune d'Héric et la Communauté de communes, c'est la CCEG qui a fourni les équipements. Il convient que la mairie d'Héric participe à l'investissement de ce matériel par le biais d'un fond de concours de 5992 €TTC dont le détail est le suivant :

<b>Critères d'attribution</b>	<b>MONTANT TTC</b>	
Fonds de concours demandé	5 992,00 €	
Montant des travaux TTC	14 336,81 €	
Subventions attribuées	- €	
FCTVA	2 351,81 €	
prix de revient net	11 985,00 €	
Participation du maître d'ouvrage	5 993,00 €	
<u>Respect d'une participation CCEG &gt; 20 % des Travaux</u>	41,8 %	<b>OUI</b>
<u>Respect d'un FC &lt; 50 % du prix de revient net à la charge du maître d'ouvrage</u>	50,0 %	<b>OUI</b>

- **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE l'acceptation de ce fond de concours de la commune d'Héric pour la fourniture de conteneurs enterrés à verre et papier.**

**6. Mobilités**

Vice-président Sylvain LEFEUVRE

- **Renouvellement de la Convention de délégation de compétence du transport scolaire**

La Communauté de communes d'Erdre et Gesvres est Autorité organisatrice de second rang en transport scolaire depuis la rentrée 2004.

La Loi NOTRE a transféré en 2017 du Département à la Région la compétence principale de l'organisation du transport scolaire. La précédente Convention de délégation de compétence est arrivée à échéance au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La Communauté de communes d'Erdre et Gesvres est chargée dans le cadre du projet de convention jointe de l'organisation quotidienne et de proximité des transports des scolaires entre domicile et établissements.

La Convention proposée par la Région ne modifie pas l'économie générale actuelle.

La participation financière de la Région au fonctionnement du service d'Erdre et Gesvres a fait l'objet de discussions pour s'arrêter à 30 € par élève transporté, ce qui est acceptable.

À noter : l'ancienne subvention des « accompagnateurs collègue » (2 postes à la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres au contact direct des élèves pour assurer la prévention et la sécurité) versée par le Département, puis par la Région jusqu'en 2020-2021 n'est pas prévue dans cette convention. Elle représentait 35 % des salaires de chaque agent.

- **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE le projet de convention soumis par la Région**

## 7. Animation économique

Vice-président Philippe EUZENAT

### ▪ Renouvellement convention ILAN 2022-2024

L'association Initiative Loire Atlantique Nord (ILAN), membre du réseau Initiative France, propose un partenariat renforcé avec la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres pour l'accompagner dans ses actions en faveur des créateurs ou repreneurs d'entreprises sur le territoire de la CCEG. Ce soutien se traduit par la mise en œuvre d'une convention de partenariat d'une durée de 3 ans sur la période 2022/2023/2024.

L'association ILAN a pour objectif de proposer aux créateurs/repreneurs d'entreprises des prêts d'honneur pour faciliter le développement de leurs activités, à savoir :

Initiative Loire Atlantique Nord soutient les créateurs/repreneurs d'entreprises par différents prêts d'honneur :

- LE PRET D'HONNEUR TPE : pour les créations, reprises d'entreprises avec moins de 3 salariés hors dirigeant et conjoint. Le prêt d'honneur TPE est d'un montant de 1 000 à 14 000 euros.
- LE PRET D'HONNEUR PME : pour les créations, reprises d'entreprises entre 3 et 10 salariés hors dirigeant et conjoint. Le prêt d'honneur PME est d'un montant de 1 000 € à 40 000 €.
- LE PRET D'HONNEUR CROISSANCE : pour les entreprises entre 2 et 5 ans (ayant eu ou non un prêt d'honneur à la création) et s'engageant à générer un emploi dans les 12 mois suivant l'octroi du prêt d'honneur croissance. Le prêt d'honneur croissance est d'un montant maximum de 15 000 €.
- Un accompagnement post création.

ILAN propose à la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres de poursuivre le partenariat engagé en renouvelant son adhésion afin de continuer à proposer ses services sur le territoire.

La signature d'une convention est donc proposée au Conseil communautaire afin de définir les modalités de ce partenariat entre Initiative Loire Atlantique Nord et la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres. La convention annexée est conclue pour une durée de trois ans (cf. convention P5).

L'adhésion est soumise à cotisation afin de contribuer au financement du fonctionnement de l'association. Le montant de la cotisation versée par la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres est annuellement fixé par le Conseil d'Administration d'Initiative Loire Atlantique Nord (dont les représentants de la Communauté de Communes sont membres). Pour l'année 2022 elle est fixée à 1 €/par habitant (63 270 habitants en 2018)

La cotisation s'élève ainsi à 63 270 €.

Conformément aux règles comptables fixées par Initiative France, le temps passé par le développeur économique de la Communauté de communes pour la préparation du montage des dossiers est facturé à ILAN, sur la base de 2 heures par dossier décaissé valorisé à 50 € par heure.

- **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE les termes de la convention annexée à la présente délibération, APPROUVE le versement de la cotisation à hauteur de 63 270 € pour l'année 2022, AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.**

## 8. Eau et Assainissement

Vice-président Jean-Yves HENRY

### ▪ Assainissement individuel : contexte budgétaire et évolution des redevances d'assainissement collectif

Le budget assainissement non collectif 2022 a été présenté au Conseil d'Exploitation du 09 décembre 2021 et du 3 février 2022 ainsi qu'à la Commission Finances du 17 mars 2022.

Ce budget est divisé en 2 sous-budgets :

1. le programme de réhabilitation des ANC
2. l'activité courante : mission de contrôles, d'information et de conseil

Ces 2 sous-budgets doivent s'équilibrer individuellement.

### **Le programme de réhabilitation des ANC**

Concernant le programme de réhabilitation (démarrage en 2018 – Finalisation en 2022), cet équilibre est effectif du fait du versement de la subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du paiement du reste à charge par le particulier. Il n'a pas fait l'objet de discussion.

### **L'activité courante :**

Le sous-budget « activités courante » a été mis en place depuis 2016 en s'appuyant sur de nouvelles orientations politiques dont celles majeures :

- le maintien des redevances sur le mandat en cours ;
- la mise en place de la redevance annualisée pour les contrôles périodiques de bon fonctionnement (arrêt des paiements au contrôle mais échelonnement annuel de la redevance sur la périodicité 8 ans) ;
- la mise en place de missions de conseil et d'information auprès des usagers.

Ce budget a été créé sur la base d'un service constitué de 2 ETP techniciens contrôleurs, 1 ETP pour responsable de service et une assistante administrative sur 0,7 ETP.

Depuis 2018, les missions de contrôles périodiques de bon fonctionnement n'ont pas pu être menées au rythme où elles étaient envisagées. La raison principale tenait à un facteur technique : la nécessité de changement du logiciel métier pour traiter ces dossiers ce qui n'a pu être effectif qu'en 2020.

Le système de « redevances annualisées » étant néanmoins en place, ces dernières ont donc été perçues sur les années 2018 et suivantes. **Les excédents de fonctionnement fin 2021 sont estimés à 264 000 €.**

**Pour l'année 2022 :** Les contrôles périodiques de bon fonctionnement vont reprendre en prestation (consultation en cours).

Sur le plan budgétaire, s'il n'est pas fait appel à l'excédent de fonctionnement (264 000 €), le budget du SPANC serait déficitaire de 78 000 € avec le maintien des redevances actuelles. L'année 2022 étant une année en fonctionnement classique, ce déficit est donc amené à se répéter dans les prochaines années.

Les excédents de fonctionnement permettent de compenser ce déficit sur 3 exercices budgétaires seulement.

Ce déficit s'explique principalement pour deux raisons :

- Depuis 2016, la charge de travail a fortement augmenté sur le service (en lien avec la production de logements) : hausse de 70 % du nombre de contrôles travaux et de 40 % des contrôles liés aux ventes. Cette situation a nécessité l'embauche de 2 agents dont le coût (+ 81 000 €) n'a pas pu être compensé par la hausse des redevances perçues (+ 39 000 €). Le solde est ainsi déficitaire de 42 000 €
- Depuis 2019, l'Agence de l'Eau a supprimé son aide annuelle au fonctionnement du SPANC qui représentait 27 000 €

Face à ce constat et en prévision des futurs exercices budgétaires, il a été proposé plusieurs hypothèses de financement qui ont été débattues en Commission Assainissement :

La construction de ces hypothèses repose sur un postulat de base répondant à **la demande politique de pouvoir maintenir les missions de conseil et d'information** des usagers menés par les agents en dehors de la seule démarche de contrôle d'installation. Cela implique de **maintenir à minima les moyens humains actuels** qui sont indispensables au bon fonctionnement du service en premier lieu pour répondre au nombre important de contrôle à réaliser mais aussi pouvoir relancer ces missions de conseil.

Dès lors, la recherche de l'équilibre budgétaire peut s'appuyer sur l'utilisation des variables suivantes :

- La mobilisation de **l'excédent budgétaire**,
- l'augmentation des recettes apportées par
  - les **redevances ponctuelles ou redevances dites « entrée / sortie »** correspondant à des interventions et avis sur projets, contrôle en phase travaux, contrôle lors de vente immobilière)
  - les redevances annuelles (contrôles périodiques dit Contrôle de Bon fonctionnement)

Il a été fait le choix de conserver un excédent budgétaire afin de :

- prévoir des imprévus (ex : déficit de recettes lié à une baisse d'activité, *a contrario* dépenses RH plus élevées pour suractivités, ...),
- augmenter le nombre de contrôles périodiques par an à réaliser via une prestation,
- avoir des perspectives d'action à court et moyen terme sur des zones sensibles.

Suite aux conseils d'exploitation du SPANC de décembre 2021 et janvier 2022, diverses simulations financières ont été réalisées. L'hypothèse suivante, proposée au bureau communautaire du 23 février, a reçu un avis favorable.

**POUR INFORMATION - SITUATION ZERO : Aucune augmentation des redevances**

Année 2024 très déficitaire : nécessité d'augmenter impérativement les redevances à partir de 2024 pour avoir un budget équilibré sans aucune marge de manœuvre.

Recette FONCT					
Vidange			55 200 €	55 200 €	55 200 €
Redevances ponctuelles et programmées			383 850 €	383 850 €	383 850 €
Excédent			264 000 €	283 584 €	253 741 €
Recettes FONCT			703 050 €	722 634 €	692 791 €
<b>Résultat</b>		<b>264 000 €</b>	<b>283 584 €</b>	<b>253 741 €</b>	<b>214 521 €</b>
	<b>QUANTITE</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Contrôles Projet (CCI)	300	74,00 €	96,00 €	96,00 €	96,00 €
Contrôles Travaux (CBE)	300	128,00 €	166,00 €	166,00 €	166,00 €
Contrôles de bon fonct cessions immobilières	300	162,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Contrôle de bon fonctionnement annualisé	10 250	18,00 €	21,00 €	21,00 €	21,00 €

⇒ **Hypothèse non acceptable, car ne laissant aucune marge pour le fonctionnement du service.**

**PROPOSITION :**

**Augmentation en 2022 de 30 % des redevances « entrée / sortie » et augmentation des Contrôles de Bon**

Recette FONCT					
Vidange		55 200 €	55 200 €	55 200 €	55 200 €
Redevances ponctuelles et programmées		293 700 €	293 700 €	293 700 €	352 025 €
Excédent		264 000 €	193 434 €	73 441 €	73 441 €
Recettes FONCT		612 900 €	542 334 €	422 341 €	480 666 €
<b>Résultat</b>		<b>264 000 €</b>	<b>193 434 €</b>	<b>73 441 €</b>	<b>- 55 929 €</b>
	<b>QUANTITE</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Contrôles Projet (CCI)	300	74,00 €	74,00 €	74,00 €	74,00 €
Contrôles Travaux (CBE)	300	128,00 €	128,00 €	128,00 €	128,00 €
Contrôles de bon fonct cessions immobilières	300	162,00 €	162,00 €	162,00 €	162,00 €
Contrôle de bon fonctionnement annualisé	10 250	18,00 €	18,00 €	18,00 €	18,00 €

**Fonctionnement (CBF) de 17 %. Pour les 2 années suivantes, pas d'augmentation**

- **Priorise la hausse sur des contrôles « ponctuels » s'inscrivant** dans le cadre de projets de constructions avec une hausse plus significatives sur les contrôles de ventes immobilières, l'impact reste toutefois très limité au regard des projets concernés (constructions habitations, vente bien ...)
- **Augmente dès 2022 la redevance annuelle** touchant l'ensemble des habitants concernés et permettant de stabiliser le budget dont elle est la principale ressource.
- **Cette augmentation de 3 € / an permet de compenser intégralement la subvention annuelle de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (29 000 €)**
- **L'excédent de trésorerie se réduit de 18 % et s'établit à 214 000 €**

Les redevances ponctuelles (Projet / Travaux) sont dans la moyenne départementale. La redevance liée aux cessions immobilières est plus élevée que la moyenne départementale mais cette redevance est aisément absorbable par le vendeur d'un bien immobilier.

Les élus souhaitent une augmentation sur 2022 et ensuite plusieurs années sans augmentation pour ne pas donner l'impression d'une augmentation permanente même par « petits paliers ».

⇒ **Cette proposition de tarif permet au service**

- De maintenir un excédent permettant de pallier des augmentations de dépenses dues par exemple à une croissance de l'activité (nombre de contrôles, ...) et/ou à une diminution des recettes (baisse du nombre des contrôles travaux, vente, ...);
- d'avoir les moyens de mettre en place un véritable service technique sur l'accompagnement de projets complexes (exemple : Lotissement de Muzon – Treillières);
- d'avoir la capacité à développer d'autres projets visant à améliorer la qualité de l'Eau sur le territoire en particulier sur les zones sensibles de captages (Mazerolles, Plessis Pas Brunet) et sur des secteur avec une biodiversité remarquable (ex Marais des Tourbières de Logné).

➤ Après avis favorable du Conseil d'exploitation du SPANC et de la Commission Finances, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés VALIDE la proposition d'évolution des redevances en assainissement non collectif à compter du 01/05/2022 selon le barème suivant :

TYPES DE REDEVANCES	ANC ≤ 20 EH	21 < ANC < 199 EH	ANC ≥ 200 EH
ANC Neuf : Conception implantation	96 €	200 €	1 370 €
ANC Neuf : Bonne réalisation (D : Déplacement)	166 €	166 € x D	355 € x D
ANC Neuf : Contre-visite (D : Déplacement)	166 €	166 € x D	355 € x D
ANC Existant : Périodique de bon fonctionnement – Opération programmée			
Redevance totale (1 x tous les 8 ans)	168 €	168 €	168 €
Versement annuel (sur 8 ans)	21 €	21 €	21 €
ANC Existant : Périodique de bon fonctionnement – Cession immob	300 €	300 €	300 €
ANC Existant : Accompagnement individuel dans le cadre du programme de réhabilitation avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne	270 €	/	/
Contrôle annuel de la conformité administrative des ANC > 20 EH et < 201 EH	/	20<ANC<50 EH : 60 € ANC>50 EH : 120 €	/

▪ **Assainissement collectif : Réhabilitation du réseau d'assainissement d'eaux usées Boulevard de Strasbourg et rue du Maquis de Saffré à Nort sur Erdre : attribution du marché de travaux**

Une opération de réhabilitation du réseau d'eaux usées va être engagée dans les prochains mois sur la commune de Nort sur Erdre et plus précisément Boulevard de Strasbourg et rue du Maquis de Saffré.

Cette opération a pour objectif de lutter contre les apports d'eaux parasites dans le réseau d'eaux usées.

La mission de maîtrise d'œuvre est assurée par OCEAM de l'accord cadre à bon de commande de maîtrise d'œuvre.

En matière d'assainissement, les travaux consistent en :

- Dépose de collecteur en Amiante Ciment sur 75ml
- Dépose de branchement en Amiante Ciment sur 110ml
- Dépose de branchement en PVC sur 25ml
- Suppression de 4 regards de visite existant
- Comblement de conduite ciment abandonnée par coulis béton : 7m3
- Pose de canalisation diamètre 200 en PVC sur 290ml
- Pose de branchement en PVC sur 220ml
- Pose de 7 regards de visite béton et pose de 1 regard de visite béton avec chute accompagnée
- Pose de 33 tabourets de branchement en PVC
- Gainage continu de canalisation sur 140ml
- Gainage continu de branchement sur 105 ml
- Les critères d'analyse sont les suivants :

Critères	Pondération
Valeur technique de l'offre	60 points
Prix des prestations	40 points

3 offres ont été reçues : SAS CHAUVIRE TP, COCA ATLANTIQUE TP, ATLASS. Elles ont été analysées et présentées à la Commission consultative des Marchés le 17/03/2022.

**Critère prix**

Pour information, le montant de l'estimation de OCEAM s'élevait à 200 210 € HT.

Entreprises	Montant € HT	Note 40pts	Classement
SAS CHAUVIRE TP	398 523,50 €	26,6	3
COCA ATLANTIQUE TP	272 864,00 €	38,85	2
ATLASS	265 035,00 €	40	1

#### Critère technique

Entreprises	Note technique 60pts	Classement
SAS CHAUVIRE TP	35	3
COCA ATLANTIQUE TP	53,75	1
ATLASS	51,25	2

#### Classement

Entreprises	Note prix 40pts	Note technique 60pts	Total	Classement
SAS CHAUVIRE TP	26,6	35	61,6	3
COCA ATLANTIQUE TP	38,85	53,75	92,6	1
ATLASS	40	51,25	91,25	2

Au vue de l'analyse des offres, la Commission consultative des Marchés a proposé de retenir l'entreprise COCA ATLANTIQUE TP.

*Yves DAUVE espère que les travaux ne passent pas sous les trottoirs boulevard de Strasbourg, qui viennent d'être refaits.*

*Jean-Yves HENRY pourra communiquer ces éléments techniques et précise que ces prévisions de travaux ont été vues avec les services techniques de la commune.*

*Sylvain LEFEUVRE va se rapprocher rapidement des services techniques de la ville sur ce point.*

➤ **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, ATTRIBUE le marché pour la « Réhabilitation du réseau d'assainissement boulevard de Strasbourg et rue du Maquis de Saffré à Nort sur Erdre » pour un montant de 272 864 euros HT, et à autoriser le Président à signer l'acte d'engagement correspondant.**

▪ **Assainissement collectif : Pour information attribution des marchés travaux (Nort sur Erdre) : Réhabilitation du réseau d'assainissement d'eaux usées rues Cognac Jay / Fairand + rues Mésanges / Fauvettes**

**a. Réhabilitation du réseau d'assainissement d'eaux usées rue C Jay et rue Fairand à Nort sur Erdre :**

Le collecteur présente de nombreux défauts. Il est prévu une pose de réseau en tranchée sur 86ml en parallèle de l'existant et du chemisage du réseau existant sur 63ml. La maîtrise d'œuvre est assurée par Océam (accord cadre à bon de commande de maîtrise d'œuvre).

L'analyse des offres est la suivante :

Entreprises	Note prix 40pts	Note technique 60pts	Total
SAS CHAUVIRE TP	39,23	35	74,23
COCA ATLANTIQUE TP	38,77	53,75	92,52
ATLASS	40	51,25	91,25

Les offres ont été analysées et présentées à la Commission des Marchés le 17/03/2022. La Commission consultative des Marchés a retenu l'entreprise **COCA ATLANTIQUE TP pour un montant de 121 669 € HT.**

**b. Réhabilitation du réseau d'assainissement d'eaux usées rue Mésanges et Fauvettes à Nort sur Erdre : attribution du marché de travaux**

Le collecteur présente de nombreux défauts. Il est prévu une pose de réseau en tranchée sur 109ml en parallèle de l'existant rue des Mésanges. Sur la rue des Fauvettes, il est prévu une pose de réseau en tranchée sur 150ml en

parallèle de l'existant et une dépose/repose sur 347ml. La maîtrise d'œuvre est assurée par Océam (accord cadre à bon de commande de maîtrise d'œuvre).

L'analyse des offres est la suivante :

Entreprises	Note prix 40pts	Note technique 60pts	Total
SAS CHAUVIRE TP	40	41,25	<b>81,25</b>
COCA ATLANTIQUE TP	29,55	47,5	<b>77,05</b>
BATP 44	33,5	50	<b>83,5</b>
ATLASS	35,8	46,25	<b>82,05</b>
LTPE	33,68	60	<b>93,68</b>

Les offres ont été analysées et présentées à la Commission consultative des Marchés le 17/03/2022. La Commission des Marchés a retenu l'entreprise **LTPE pour un montant de 197 025 € HT.**

▪ **Assainissement collectif : Protocole d'accord – Litige EHTP / CCEG**

Des travaux ont été engagés en 2015 sur le territoire de la commune de Treillières la réalisation d'un réseau d'assainissement au niveau du hameau de Garambeau qui regroupe environ 200 habitants.

La Commune de TREILLIERES, maître d'ouvrage, a confié un marché de travaux publics à la société EHTP, avec trois tranches de travaux à réaliser.

La maîtrise d'œuvre des travaux a été confiée au bureau d'études Pierres et Eau implanté à Beaucouzé (49) en périphérie d'Angers. Le contrôle technique des installations a été confié à la Société H2O, filiale de la SAUR dont le siège pour la Loire-Atlantique est situé à La Baule (44).

Les travaux étaient répartis en trois tranches comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
Montant	288 662,50 € HT	587 549,30 € HT	351 378,40 € HT
Délais de préparation des travaux	30 jours	30 jours	30 jours
Délais d'exécution des travaux	120 jours (4 mois)	150 jours (5 mois)	120 jours (4 mois)

La tranche 1 a donné lieu à un avenant pour travaux supplémentaires d'un montant de 150 630,00 € HT, notifié le 28 décembre 2015, portant le montant total du marché à **1 378 220,20 € HT.**

Après de nombreuses difficultés rencontrées pendant l'exécution des travaux, notamment en fin de chantier, l'entreprise EHTP a transmis son projet de décompte final (PDF), le 24 octobre 2019 d'un montant de 1 533 341,20 € HT (hors révisions) à comparer au montant du marché et de son avenant de 1 378 220,20 € HT, soit 155 121 € HT correspondant à une demande de rémunération de travaux supplémentaires non rémunérés au cours du marché.

Un désaccord s'est noué autour de ce décompte général, la maîtrise d'ouvrage ayant notifié dans le décompte les sommes suivantes :

- Travaux réalisés et constatés à hauteur de 1 269 965,20 € HT soit 108 255,20 € HT de moins que le montant du marché et de son avenant,
- Des révisions de prix négatives de -13 192,18 € HT
- Des pénalités de retard de 1 818 219,08 € HT

Au regard de ce désaccord, la société EHTP a saisi le Comité interrégional de règlement amiable des litiges avant l'expiration du délai de recours contentieux.

Un rapporteur auprès de ce comité a été désigné en la personne de M. Jean-Yves HERVE qui avait pour mission d'amener les parties à trouver un compromis acceptable.

Après un grand nombre de réunions de travail tant avec la maîtrise d'ouvrage, que la maîtrise d'œuvre mais également de l'entreprise EHTP, un accord a été trouvé sur la base des éléments suivants :

Au profit de la CCEG :

- \* La révisions de prix en faveur de la CCEG à hauteur de 13 192,18 € HT soit 15 830,62 € TTC
- \* Les pénalités de retard en faveur de la CCEG sont ramenées à un total de 319 900,00 €, ainsi ventilé :
  - Tranche 2 : 109 000,00 €
  - Tranche 3 : 75 000,00 €
  - Levée des réserves : 126 000,00 €
  - Remise du Projet de Décompte Final : 9 900,00 €
- \* Prise en charge des factures de la société « H2O » pour ses contrôles à hauteur de 60 % en faveur de la CCEG pour une somme de 19 200,00 € HT soit 23 040,00 € TTC.

Soit un montant total de 358 770,62 au bénéfice de la CCEG.

Au profit de la société EHTP :

- \* Travaux supplémentaires (40 % de la demande de EHTP) en faveur de la société EHTP : 99 696,00 € HT soit 119 635,20 € TTC.

Soit le différentiel en faveur de la Communauté de communes à hauteur de :  
 $358\,770,62 - 119\,635,20 = 239\,135,42$  euros

Dans l'esprit des Parties, la valorisation des travaux supplémentaires, acceptés par la CCEG, vient en déduction des sommes développés ci-dessous, par l'effet juridique de la compensation, convenue entre les Parties entre ces créances réciproques.

Au regard de l'enjeu dans le cadre d'un contentieux très long et coûteux en ce domaine, et dont l'issue est toujours incertaine, cet accord présente à notre sens un équilibre pour les parties.

- **Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, AUTORISE le Président à signer le protocole d'accord transactionnel qui viendra clore le litige né de ce chantier.**

## 9. Culture

Vice-présidente Isabelle PROVOST

### ▪ Fixation tarif vente de tote-bags lors du Salon du Livre Jeunesse les 26,27 mars 2022

Après deux années contraintes en raison de la pandémie, le Salon du Livre jeunesse réouvrira ses portes au public les 26 et 27 mars 2022 sur le site de la Papinière à Sucé-sur-Erdre. Lors de cette manifestation, des auteurs et illustrateurs sont invités pour partager leur univers et rencontrer les lecteurs, notamment lors des séances de dédicaces dans l'espace Librairie.

Pour cette 18ème édition, il est proposé lors de la manifestation de vendre aux public un sac (tote-bag) en souvenir de cet évènement. Cela permet également de prolonger la promotion de cette manifestation via la diffusion de son visuel, cela permet également aux visiteurs d'acheter un sac en coton pour y mettre les livres achetés dans l'espace de la librairie.

La vente de ce produit est réalisée dans le cadre de la régie de recettes des manifestations culturelles enfance-jeunesse.

Il est proposé une tarification d'un montant de 5 euros pour la vente de ce sac au public.

*(Cout de fabrication d'un montant de 3,7€) – 600 exemplaires fabriqués dont 100 donnés à titre gratuit aux auteurs/illustrateurs invités, bénévoles, comité d'organisation)*

- **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, FIXE le tarif de vente du sac tote-bag au prix de 5 €.**

▪ **Rachat portage foncier par la commune d'Héric – Parcelle AE 107- 5 PLACE SAINT-NICOLAS à Héric**

Dans le cadre de son Programme d'Action Foncière, le Conseil Communautaire a délibéré le 23 septembre 2015 en faveur de l'acquisition par la CCEG de la parcelle cadastrée section AE n° 107, située 5 place Saint Nicolas à HERIC, pour une superficie de 874 m<sup>2</sup>, à la somme de 280 000 €, non compris les frais d'acte.



La CCEG par le biais d'un portage foncier est devenu propriétaire de la parcelle suite à la signature de l'acte de vente le 8 décembre 2015. La commune d'HERIC et la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres ont signé le 18 janvier 2016 la convention de gestion qui précisait les modalités de gestion du bien ainsi que les conditions de revente par la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres à la commune.

La commune d'HERIC a sollicité, le 8 décembre 2021, le rachat de la parcelle dans le but d'y réaliser une ludothèque dénommée 1, 2, 3, Soleil.

Suite à la réception de l'avis du service France Domaines du 12 janvier 2022, la vente dudit bien s'établit à la somme de 306 088,88 €, les frais relatifs à l'acte et autres frais accessoires étant pris en charge par l'acquéreur.

Eu égard au prix, supérieur à 214 000 €, la revente doit faire l'objet d'une décision du Conseil communautaire.

- **Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, VALIDE la revente à la commune d'HERIC de la parcelle cadastrée section AE n° 107 par la communauté de communes au prix de 306 088,88 €, dans le cadre de son programme d'Action Foncière, et à autoriser le Président à signer l'acte de revente.**

---

La séance est levée à 21 h 30.

---